



LES FRANCS-MAÇONS SONT DES TRAÎTRES À LA PATRIE...

ÊTRE MEMBRE D'UNE CONFRÉRIE FRANC-MAÇONNE
COMME LE SONT **L'AMBASSADOR CLUB, LE LIONS CLUB,
LE ROTARY, LE KIWANIS, ETC...** SIGNIFIE VIOLER LES
DROITS CONSTITUTIONNELS DES CITOYENS ET ÊTRE UN
TRAÎTRE À SA PATRIE.

LA PSEUDO OUVERTURE DES LOGES AUX REGARDS PUBLICS, N'EST EN
DÉFINITIVE QU'UN LEURRE POUR TROMPER L'INTÉRÊT DU CITOYEN QUI
SERAIT AMENÉ À SE POSER DES QUESTIONS !

EN RÉALITÉ, L'ACTIVITÉ DES LOGES RESTE PLUS ENCORE SOUS LE SECRET
« CONSTITUTIONNEL » DE SES ADEPTES QUI ONT TOUS PRÊTÉ SERMENT. AU
CHAPITRE VI, ART. 4 DE LEUR « CONSTITUTION », IL EST DIT : « *LE MAÇON
DOIT ÊTRE PRUDENT DANS SES PAROLES ET SES ATTITUDES AFIN D'ÉVITER
QU'UN ÉTRANGER NE PUISSE DÉCOUVRIR CE QUI NE DOIT PAS ÊTRE
DIVULGUÉ* ». C'EST CE QUE FONT NOS POLITICIENS !

C'EST AINSI QUE NOS POLITICIENS MAÇONS NOUS MENTENT POUR MIEUX
ESCROQUER LE PEUPLE. IL SUFFIT DE SE RÉFÉRER AUX ACCORDS DE 1992
DE LA SUISSE POUR OBTENIR LE DROIT DE RENTRER AU FMI (FONDS
MONÉTAIRE INTERNATIONAL : « ABANDONNER SON STANDARD OR SUR LE
FRANC SUISSE QUI, SELON LA CONSTITUTION FÉDÉRALE, DEVAIT ÊTRE
GARANTI PAR 40 % EN OR DANS LES COFFRES DE LA BANQUE NATIONALE.

LES USA ONT EXIGÉ CETTE CLAUSE POUR OBLIGER LA VENTE DE L'OR
SUISSE ET OBTENIR AINSI UNE REVALORISATION DU DOLLAR QUI MALGRÉ
TOUT RESTE UNE MONNAIE DE SINGE PUISQUE LE DOLLAR AMÉRICAIN,
QUELLE QUE SOIT LA VALEUR DE SON BILLET, NE VAUT PAS LA VALEUR DU
PAPIER SUR LEQUEL IL EST IMPRIMÉ. EN 2014 LA SUISSE DÉTENAIT 173,7
MILLIARDS DE DOLLARS DANS SES COFFRES. DANS UN PROCHE AVENIR,
CETTE DEVISE SERA UNE PERTE SÈCHE ORGANISÉE PAR NOS POLITICIENS,
PUISQUE LA MONNAIE DE SINGE US NE VAUDRA PLUS RIEN !